

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 12 mars 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Linda McGrail, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

Absente pour cause : madame la conseillère, Gisèle Péladeau

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-03-52 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant 4 résolutions : Placement Carrière-Été 2002, Avis premier projet de schéma d'aménagement révisé, Site d'implantation du poste « est » de la Sûreté du Québec et Brochure promotionnelle CLD/Parc industriel.

ADOPTÉE

2002-03-53 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2002 et de l'assemblée spéciale du 25 février 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

2002-03-54 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2002

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2002, au montant de **111,282.64 \$**.

ADOPTÉE

2002-03-55 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2002, au montant de **337,091.40 \$**. Monsieur le conseiller, Jacques Montesano, s'abstient de voter.

ADOPTÉE

2002-03-56 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DE FÉVRIER 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montresano et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois de février 2002, au montant de **170,540.76 \$**.

ADOPTÉE

2002-03-57 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 245, CONCERNANT LE ZONAGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT 245-28

Attendu que le 11 décembre 2001, le conseiller Daniel Lauzon donnait avis de motion (résolution 2001-12-263) aux fins de modifier le règlement de zonage 245;

Attendu qu'à l'assemblée régulière du 12 février 2002, par la résolution 2002-02-26, le Conseil adoptait le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 245;

Attendu que selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c.A-19-1), un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil entre 13h00 et 14h00 le 14 février 2002 et que cet avis a été publié dans le journal 1^{ère} Édition le 16 février 2002, avisant les citoyens de la Municipalité qu'ils auraient l'occasion de se renseigner sur ce projet de règlement à une assemblée publique présidée par le maire ou son représentant le 25 février 2002;

Attendu qu'à la suite de cette consultation publique, par la résolution 2002-02-48, le Conseil adoptait le second projet de règlement 245-28;

Attendu que selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil entre 11h00 et 12h00 le 1^{er} mars 2002 et que cet avis a été publié dans le journal 1^{ère} Édition le 2 mars 2002, avisant les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës qu'elles pouvaient faire une demande d'approbation référendaire;

Attendu qu'à 16h30 le 11 mars 2002, aucune demande de participation à un référendum n'avait été reçue des personnes habiles à voter de toutes les zones concernées.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement numéro 245-28, modifiant de nouveau le règlement 245, de façon à créer les zones H01-154, C01-155 et C01-156, ainsi que des normes architecturales spécifiques pour ces zones.

ADOPTÉE

2002-03-58 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 264-6, MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 264, RELATIF AUX ANIMAUX

Monsieur le conseiller, Jacques Sirois, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 245, soit l'article dudit règlement se rapportant aux licences de chiens. De plus, il demande la dispense de lecture.

2002-03-59 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 245-29, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, MODIFICATIONS DE CERTAINES NORMES PRESCRITES DANS LA ZONE H04-419

Madame la conseillère, Linda McGrail, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245. Ce projet de règlement modifiera certaines normes prescrites dans la zone H04-419. De plus, elle demande la dispense de lecture.

2002-03-60 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 245-29, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 245, pour changer certaines normes prescrites dans la zone H04-419;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mars 2002 à 19h00, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 245-29, modifiant le règlement de zonage numéro 245.

ADOPTÉE

2002-03-61 RÈGLEMENT NUMÉROS 395 ET 396 – FINANCEMENT PERMANENT

Attendu que la Municipalité se propose d'emprunter par billets un montant total de 1,027,311 \$, en vertu des règlements d'emprunt numéro 395 (947,311\$) et 396 (80,000 \$);

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 19 mars 2002;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- | | |
|----|-----------|
| 1. | 34,211 \$ |
| 2. | 36,000 \$ |
| 3. | 37,900 \$ |
| 4. | 39,800 \$ |
| 5. | 41,900 \$ |
- Après 5 ans 837,500 \$ (à renouveler)

2002-03-61 ... SUITE

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 19 mars 2002), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour ledit amortissement pour les règlements 395 et 396, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2002-03-62 RÈGLEMENTS NUMÉROS 395 ET 396, ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller Jacques Sirois et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale, pour son emprunt de 1,027,311 \$, par billets en vertu des règlements numéros 395 et 396 au prix de 98 et échéant en série 5 ans comme suit :

19 mars 2003	34,211 \$	2.8 %
19 mars 2004	36,000 \$	3.6 %
19 mars 2005	37,900 \$	4.25 %
19 mars 2006	39,800 \$	4.75 %
19 mars 2007	879,400 \$	5.15 %

Pour un coût d'emprunt de 5.56667 %

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2002-03-63 MARQUAGE DES CHAUSSÉES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'octroyer le contrat de marquage des chaussées au plus bas soumissionnaire conforme soit « Lignes sur pavé Daniel Nadeau inc. », au montant de 8,730.16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2002-03-64 BALAYAGE ET NETTOYAGE DE CHAUSSÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'engager la compagnie Entretien J.R. Villeneuve, à procéder au balayage à un taux horaire de 64.00 \$ et au nettoyage des chaussées à un taux horaire de 60.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2002-03-65

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Vu la proposition de l'U.M.Q. de procéder, au nom des Municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

Vu l'article 14.7.1 du code municipal;

Attendu que la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 5 mars 2002;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu unanimement que la Municipalité confie à l'U.M.Q. le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaires pour les activités de la Municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M. André Morin, en date du 5 mars 2002;

Que la Municipalité s'engage, si l'U.M.Q. adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité autorise l'U.M.Q. à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

Que la Municipalité reconnait, que l'U.M.Q. recevra de l'Adjudicataire un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

Que copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmis à l'U.M.Q.

ADOPTÉE

2002-03-66

ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE – DEMANDE D'ADHÉSION PAR LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre les municipalités de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que l'article 14 de ladite entente prévoit qu'une municipalité désirant y adhérer peut le faire en autant qu'elle obtienne le consentement unanime des municipalités parties à l'entente;

Considérant la demande de la Ville de Pincourt par sa résolution portant le numéro 2001-12-436;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot consente à l'adhésion de la Ville de Pincourt à l'entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre les municipalités de Vaudreuil-Soulanges telle que conclue entre les parties en date du 21 mai 1996;

2002-03-66 ... SUITE

Que copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités parties à l'entente à savoir :

- MUNICIPALITÉS INTERVENANTES : la Ville de Vaudreuil-Dorion, la Municipalité de Rigaud, la Ville de Saint-Lazare, la Ville de L'Île-Perrot, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, le Village de Pointe-des-Cascades, la Municipalité de Sainte-Marthe, la Municipalité Les Cèdres, la Ville de Hudson.
- MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES : la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la paroisse de Très Saint-Rédempteur, le Village de Pointe-Fortune, la Ville de L'Île-Cadieux, le Village de Vaudreuil-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

2002-03-67 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No 2002-2, 2968 BOULEVARD PERROT

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-2, à l'effet de permettre la construction d'une résidence avec une marge avant de 18,85 mètres, alors que la marge avant maximale est fixée au tiers de la profondeur du terrain par la réglementation, soit à 15,85 mètres;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-2.

ADOPTÉE

2002-03-68 DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT, 2^e PROJET RUE DE LA VALLINE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la nouvelle demande de permis de lotissement de la compagnie 9103-1328 Québec inc. (Groupe Immobilier Farand) pour la subdivision d'une partie du lot 255, tel que présenté au plan préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 2001.

ADOPTÉE

2002-03-69 RUE DE LA VALLINE – MANDAT INGÉNIEURS

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'engager le groupe conseil Génivar inc. pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance du projet de construction de la rue de la Valline, pour un montant de 34,450 \$ plus taxes. Ces honoraires seront payés selon l'entente à intervenir entre la compagnie 9103-1328 Québec inc., (Groupe immobilier Farand) et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2002-03-70 **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de nommer madame Micheline Lévesque, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

ADOPTÉE

2002-03-71 **CONGRÈS 2002 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'autoriser M. Éric Gélinas, inspecteur des bâtiments, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et de l'environnement du Québec, qui aura lieu les 18, 19 et 20 avril prochain dans la région de Magog-Orford et autorise les dépenses afférentes audit congrès tel que prévues aux prévisions budgétaires 2002.

ADOPTÉE

2002-03-72 **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT POUR TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIERS**

Les membres du Conseil demande que cet avis de motion soit reporté à une séance ultérieure.

2002-03-73 **PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2002 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tous les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Carrière-Été 2002. De plus, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme.

ADOPTÉE

2002-03-74 **AVIS – PREMIER PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Attendu qu'en vertu de l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité locale peut donner son avis à l'égard du premier projet de schéma d'aménagement révisé et que cet avis doit être donné à l'intérieur de 120 jours suivant la date de transmission du document à la municipalité locale;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite donner son avis sur le premier projet de schéma d'aménagement révisé, mais qu'elle sera dans l'impossibilité de respecter le délai de 120 jours.

2002-03-74 ... SUITE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de demander à la MRC Vaudreuil-Soulanges de tenir en considération l'avis de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et portant sur le premier projet de schéma d'aménagement révisé et déposé après le 7 avril 2002.

ADOPTÉE

2002-03-75 SITE D'IMPLANTATION DU POSTE « EST » DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'intégration prochaine du corps de police de la Ville de L'Île-Perrot/Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à la Sûreté du Québec;

Considérant que les critères d'évaluation d'implantation du site souhaitable sont le centroïde de la région à desservir, l'environnement compatible, l'accès très rapide aux autoroutes 20 et 540 ainsi qu'à l'Île-Perrot et une bonne visibilité;

Considérant le site disponible au 493, boulevard Harwood, à Vaudreuil-Dorion (anciennement Dorion Briques);

Considérant que l'autre site analysé, soit le terrain vacant en face du commerce « Flying J » n'offre pas une bonne visibilité aux citoyens résidant dans la zone urbaine, il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu à l'unanimité;

Que seul le site du 493, boulevard Harwood, à Vaudreuil-Dorion, soit considéré pour l'implantation du poste « est » de la Sûreté du Québec – MRC de Vaudreuil-Soulanges vu que, parmi les sites disponibles, il est le seul à répondre à tous les critères d'évaluation dont les plus importants à savoir :

- Presque dans le centroïde de la région à desservir;
- Accès très rapide à la fois aux autoroutes 20 et 540 et à l'Île-Perrot;
- Une bonne visibilité.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. Normand Jutras, à l'inspecteur-chef du district de la Montérégie de la Sûreté du Québec, le commandant Daniel Boucher, aux maires des trois autres municipalités de l'Île-Perrot, messieurs Bernard Renaud, Marc Roy et Michel Kandyba, ainsi qu'au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M. Normand Ménard.

ADOPTÉE

2002-03-76 BROCHURE PROMOTIONNELLE CLD/PARC INDUSTRIEL

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de relancer la promotion de son parc industriel;

Attendu qu'en partenariat avec le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité souhaite qu'une brochure promotionnelle soit élaborée dans le but de faire connaître le parc;

2002-03-76 ... SUITE

Attendu que le CLD a déjà préparé une brochure promotionnelle, mais que les travaux d'impression ont été suspendus pour une période indéfinie;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de demander au Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges de compléter les travaux pour la réalisation de la brochure promotionnelle, selon le projet initial intervenu entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et le CLD Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire – janvier et février 2002.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – février 2002.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – février 2002.

Dépôt du rapport des activités mensuelles du Service de Police – février 2002.

Dépôt du rapport des activités du service Incendie – janvier 2002.

AUTRES SUJETS

Monsieur le conseiller, Jacques Sirois, mentionne qu'une conférence concernant les arbres sera tenue le 19 mars 2002, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame.

Monsieur le maire, Michel Tartre, mentionne qu'un concert « Sons et Brioches » aura lieu le 28 avril 2002, au Carrefour Notre-Dame.

2002-03-77 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de lever l'assemblée à 20h49.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc
